

Novembre 2009 • Vol. 5, n^o 3



Sommaire

Mot du Président	3
Mot de la Directrice générale	5
Redevances et financement des actions des Plans directeurs de l'eau	7
Alors ce plan directeur de l'eau, il s'en vient? Oui... mais pas sans votre participation!.....	11
Les défis géographiques de la gestion de l'eau ..	12
Orientations du plan d'action vermontois	14
La suite du projet de gestion de l'eau en milieu agricole	15
Observations d'une brésilienne	17
Outils de gestion de l'eau en milieu agricole	19
Outils de caractérisation et de diagnostic	21

Bulletin réalisé par le COGESAF

Coordination : Stéphanie Martel

Rédaction : Jacinthe Caron,
Catherine Frizzle, Julie Grenier,
Jean-Paul Raïche, Véronique Rioux,
Julia Santos Silva

Graphisme : André Vuillemin

Pour nous rejoindre :

5182, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 1H4
Tél. : 819 864-1033
Télec. : 819 864-1864
Courriel : cogesaf@cogesaf.qc.ca
Site Internet : www.cogesaf.qc.ca

Devenez membre du COGESAF

À titre de membre du COGESAF vous serez informé de la tenue de nos activités telles que colloques, journées d'étude, conférences, ainsi que des activités organisées par d'autres organismes en lien avec la gestion de l'eau. Vous recevrez également notre bulletin d'information. Votre contribution nous aidera à mettre de l'avant des solutions durables à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau.

Pour adhérer, consultez notre site Internet www.cogesaf.qc.ca dans la section Devenir membre afin de remplir le formulaire d'adhésion en ligne. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter!

Mot du Président



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

Une année importante pour la gestion par bassin versant au Québec

Deux événements, au printemps 2009, ont marqué la gouvernance et la gestion intégrée de l'eau par bassin versant: le redéploiement de la gestion par bassin versant sur tout le Québec méridional et l'adoption, en juin, de la loi québécoise de l'eau (*Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*).

Dans le *Concert'Eau* d'août 2005, je proposais qu'on généralise la gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du territoire québécois et espérait qu'on modifie le statut des organismes de bassin versant et qu'on reconnaisse leur légitimité, soit par des ajouts à la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou soit par l'adoption d'une nouvelle loi de l'eau. De plus, je soulevais la question des redevances et l'importance pour les organismes de bassin versant de recevoir les fonds nécessaires à la réalisation de leur mandat et du rôle qu'ils devaient jouer dans la redistribution de ces redevances aux organismes du milieu pour la réalisation des actions présentes dans les *plans directeurs de l'eau* (PDE). Dès mon arrivée, en 2003, au conseil d'administration du Regroupement des organisations de bassin versant du Québec (ROBVQ), je m'étais fixé trois objectifs, la gestion par bassins versants sur l'ensemble du Québec, la reconnaissance de la gouvernance de l'eau et de la gestion intégrée par bassin versant dans une loi de l'eau et la redistribution de redevances pour la réalisation des PDE. À plusieurs reprises depuis 2003, j'ai écrit sur ce sujet (*Concert'Eau*, *Vecteur Environnement* de juillet 2005, et dans le volume *Vers une gouvernance de l'eau au Québec* publié en 2008). J'étais convaincu que ces objectifs permettraient d'améliorer le financement des organismes de bassin versant et de mieux reconnaître leur légitimité.

Au mois de novembre 2005, lors de deux journées de réflexion, le ROBVQ soumettait à la réflexion de ces membres une plateforme sur la gestion intégrée de l'eau qui comprenait cinq grands thèmes : la gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du Québec méridional, la mission des organismes de bassin versant, la relation des organismes de bassin versant avec les organismes de gouvernance du St-Laurent, le statut juridique des organismes de bassin versant et les redevances. Les membres du conseil d'administration du ROBVQ étaient conscients des conséquences des orientations proposées pour discussion. Mais ils tenaient à ce grand événement démocratique et surtout à la nécessité de redéfinir de nouvelles orientations. Il est d'ailleurs intéressant de relire le document remis lors de ces rencontres pour bien comprendre les orientations et les problématiques qu'elles soulevaient. Tous se souviendront des débats difficiles qui se sont tenus à cette occasion.

Mais force est de constater maintenant que ces orientations ont permis au gouvernement du Québec de faire des choix qui ont répondu aux attentes de la majorité des membres sur deux des principales orientations, la définition de zone de gestion intégrée de l'eau et la loi québécoise de l'eau. La loi reconnaît de manière légitime la gestion de l'eau par bassin versant et les mandats des organismes de bassin versant, institue légalement le principe des redevances sur l'eau, et balise la gouvernance du St-Laurent.

Il est toujours satisfaisant de voir que les actions que nous réalisons ont permis des réussites significatives. Cela tient toutefois à des contextes favorables. Un contexte politique avec la nomination de Madame Line Beauchamp au poste de ministre du MDDEP. Un contexte environnemental avec la présence dérangeante des cyanobactéries à l'été 2006. La crise des cyanobactéries a entraîné des choix gouvernementaux, dont les deux plans d'interventions déposés en 2007. Le gouvernement reconnaissait dans ces plans le rôle important des organismes de bassin versant et leur octroyait un budget à cet effet. Un contexte professionnel

[Suite...](#)

avec l'écoute attentive des fonctionnaires du bureau de la politique de l'eau du MDDEP, en particulier de Monsieur Yvon Maranda, aux propositions du ROBVQ et leur volonté de donner suite aux engagements sur la gouvernance inscrits dans la *Politique nationale de l'eau*. Mais nous devons reconnaître la qualité du travail accompli par la ministre du MDDEP qui a concrétisé plusieurs attentes des organismes de bassin versant et amélioré leur financement en allouant 5 millions supplémentaires, par année, pour leur fonctionnement. Monsieur André Beauchamp, avec le Rapport du BAPE (*L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*), publié en 2000, a fixé les balises de la *Politique nationale de l'eau*, adoptée en 2002 par le gouvernement québécois. Madame Line Beauchamp, avec la loi québécoise de l'eau, a légitimé certaines orientations de cette politique et a, de cette manière, créé un événement qui sera considéré historique pour une nouvelle gouvernance de l'eau sur des territoires définis par bassins versants, réalisée par des tables de concertation regroupant les représentants des acteurs régionaux. Il y a parfois des noms qui sont très significatifs dans l'histoire.

En ce qui me concerne, comme je l'ai dit lors de ma réélection au conseil d'administration du ROBVQ, en juin 2009, je suis certes content des objectifs réalisés, mais je continuerai à travailler pour les objectifs qui restent, dont la gouvernance du St-Laurent et son arrimage avec la gouvernance par bassins versants et, principalement, la question du financement des PDE, en particulier par des redevances appropriées. C'est d'ailleurs sur ce sujet que porte mon texte publié dans ce Concert'Eau. La réalisation de ce dernier objectif me permettra peut-être d'accepter le titre que m'a attribué, peut-être de manière spontanée, la ministre du MDDEP, lors de la conférence de presse annonçant le redéploiement et le financement des organismes de bassin versant, soit celui de grand-père des bassins versants. J'y ai perçu indirectement la valeur incontournable du développement durable pour les générations futures.



Mot de la Directrice générale



Stéphanie Martel
Directrice générale

Au cours de la prochaine année, le COGESAF aura à relever l'un de ses plus grands défis, soit celui de déposer son Plan directeur de l'eau! La réalisation de ce mandat est rendue possible grâce à la participation de nombreux acteurs, que l'on pense aux membres du Conseil d'administration du COGESAF, aux membres du Comité technique du COGESAF, aux participants des CLBV et à tous les autres partenaires de la gestion de l'eau par bassin versant sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François.

Au fil du temps, le COGESAF a su travailler en concertation avec les acteurs du milieu et c'est de cette façon qu'il continuera de travailler dans la réalisation de tous ses mandats. C'est pourquoi, nous solliciterons à nouveau votre collaboration lors de rencontres de concertation, portant sur le plan d'action du bassin versant de la rivière Saint-François, qui auront lieu dès le mois de février 2010. Vous serez alors invités à vous prononcer sur les actions proposées ainsi que sur les moyens de mettre en œuvre ces actions.

Bien que le COGESAF puisse jouir d'une belle collaboration avec ses partenaires, il peut aussi compter sur une équipe dynamique, compétente, initiée, diversifiée, passionnée et engagée. Sans cette super équipe, le COGESAF ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui et j'aimerais les remercier pour leur excellent travail.

Il y a celles qui restent...

Vous connaissez déjà Catherine Frizzle et Julie Grenier, biologistes et coordonnatrices de projets, qui travaillent au COGESAF depuis déjà 6 ans et qui s'affairent à vous préparer un *Plan directeur de l'eau* en plus de coordonner les CLBV et de participer à différents projets en lien avec la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire du bassin versant de la rivière Saint-François. À Catherine et Julie, je veux donc vous dire merci pour votre dévouement et votre fidélité!

5

Il y a ceux qui passent...

Nouvellement admise dans l'équipe du COGESAF, on retrouve Jacinthe Caron, que vous connaissez peut-être en tant que coordonnatrice du *Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant*. Depuis l'été 2009, Jacinthe travaille à titre de coordonnatrice communication et environnement pour le COGESAF. Son rôle consiste à travailler en collaboration avec Catherine et Julie à l'élaboration du PDE et aussi à structurer toutes les communications entourant celui-ci, que l'on pense à l'organisation des rencontres de concertation ou à la diffusion du PDE.

Nous pouvons aussi compter sur l'expertise de Simon Trottier, étudiant en géomatique appliquée à l'environnement et stagiaire au COGESAF pour la session d'automne 2009. Simon travaille principalement sur l'organisation des données du COGESAF dans le cadre du projet de portail de l'eau et travaille donc en collaboration avec le COGESAF depuis l'hiver 2009, puisqu'il était en stage avec le Centre d'information topographique de Sherbrooke, partenaire du COGESAF pour le portail de l'eau.

Tout récemment, Guillaume Lefèvre s'est joint à l'équipe du COGESAF pour une période de six mois, grâce à une subvention du programme Horizons sciences d'Environnement Canada, afin de travailler au projet de portail de l'eau. À Jacinthe, Simon et Guillaume, je vous souhaite donc la bienvenue et j'espère que votre passage parmi nous sera des plus agréables.

[Suite...](#)

Il y a ceux qui partent...

J'aimerais aussi souligner l'apport de Véronique Rioux, coordonnatrice du *Plan d'action sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse* dans les bassins versants Brook, Veillette, Racey et Cordon, au cours des deux dernières années. Elle a fait un travail remarquable dans le cadre de ce projet (vous verrez à la lecture de son article en page 15 que plusieurs aménagements ont été réalisés et plusieurs producteurs rencontrés). Merci Véronique pour ta bonne humeur et ton excellent travail. Bonne chance dans ta nouvelle carrière!

Nacim Khennache, chargé de projet pour le *Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert* pour la MRC du Haut Saint-François terminera officiellement son projet dans quelques semaines et reprendra sa vie normale d'étudiant en urbanisme. Merci Nacim pour ton professionnalisme et ton autonomie et bonne chance pour la suite des choses!

Et puis, il ya Julia Santos Silva, stagiaire brésilienne en observation au COGESAF de juin à octobre 2009. Ce fut un grand plaisir de partager avec Julia l'expérience de la gestion de l'eau au Québec et d'apprendre à mieux connaître aussi le système brésilien. Je vous invite à lire son article en page 17. Merci Julia pour ton sourire et ton partage de connaissances. En espérant se revoir au Brésil, cette fois!

À vous trois, Véronique, Nacim et Julia, merci et j'espère avoir la chance de travailler avec vous de nouveau, ce fut, dans tous les cas, un réel plaisir!

Alors, comme vous pouvez maintenant le constater, le COGESAF a vraiment une super équipe et est entouré de partenaires impliqués!



Redevances et financement des actions des *Plans directeurs de l'eau* Pour une redéfinition du statut des organismes de bassin versant



Jean-Paul Raïche
Président du COGESAF

L'organisme de bassin versant a pour mandats principaux d'élaborer un *Plan directeur de l'eau* (PDE), de s'assurer de la réalisation, par les acteurs du territoire, des actions priorisées, en particulier par la signature de contrats ou d'ententes de bassins, et, enfin, d'en assurer le suivi avec des indicateurs appropriés, administratifs ou environnementaux. Tel que défini dans la *Politique nationale de l'eau* (PNE) et la nouvelle loi québécoise de l'eau (*Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*), il n'a pas le mandat de réaliser lui-même les actions planifiées dans le PDE. Selon la loi, «sa mission est d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre». Il doit travailler en collaboration avec les acteurs du territoire en respectant leurs compétences et leurs pouvoirs respectifs et en évitant de se substituer à eux. Évidemment, certaines actions peuvent relever de ses compétences pour réaliser ses mandats, par exemple l'information et la sensibilisation de la collectivité ou la caractérisation du bassin versant.

D'ici 2010, la plupart des PDE seront adoptés. Une question inévitable alors se pose. Comment seront financées les actions qu'ils proposent? Le gouvernement espère, on s'en doute, l'apport financier des acteurs locaux et régionaux, mais auront-ils les moyens suffisants à cet effet, en particulier ceux des régions plus défavorisées? Il apparaît à presque tous que le financement principal doit provenir des redevances. Le financement, provenant des différents projets proposés par les ministères ou du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) ou encore de la Fondation de la faune, ne suffira pas.

Fondements politiques : la Politique nationale de l'eau et la loi québécoise de l'eau

Le gouvernement du Québec entendait déjà, dans la *Politique nationale de l'eau*, mettre en place un système de redevances. Il s'engageait à «développer et mettre en place, de façon progressive, à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec.» (Engagement 9, PNE, page 28). Rappelons le sens de cet engagement appuyé sur l'un des 7 principes du cadre général de la PNE qui précise que «les usagers doivent être redevables quant à l'utilisation et la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur-payeur et pollueur-payeur.» (PNE page 7).

«Pour la phase de démarrage d'un tel régime, le gouvernement du Québec entend cibler les secteurs économiques qui utilisent et qui jouissent d'une eau de qualité à l'état naturel pour assurer leur production. L'établissement des redevances se fera en plusieurs étapes et en ciblant progressivement les secteurs assujettis. En outre, les taux de redevance pour chaque secteur seront revus périodiquement. Les contributions exigées permettront, plus particulièrement, de créer un fonds administré par le ministre de l'Environnement, qui sera affecté au financement des mesures prises dans le cadre de la Politique. **Ce fonds assurera la gouvernance de l'eau et toutes mesures visant la pérennité de la ressource. Il favorisera ainsi le maintien de la qualité de l'eau afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.**» (PNE, page 28)

La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, adoptée en juin 2009, vient réaffirmer le principe d'utilisateur-payeur : «Les coûts liés à l'utilisation des ressources en eau, dont les coûts de protection, de restauration, de mise en valeur et de gestion, sont assumés par les utilisateurs dans les conditions définies par la loi et en tenant compte des conséquences environnementales, sociales et économiques ainsi que du principe pollueur-payeur».

[Suite...](#)

... suite

En y ajoutant le principe de réparation : «Toute personne est tenue de réparer, dans les conditions définies par la loi, les dommages qu'elle cause aux ressources en eau.»

«Lorsque, par le fait, la faute ou l'acte illégal d'une personne, des dommages sont causés aux ressources en eau, notamment par une altération de leurs propriétés physiques, chimiques ou biologiques, de leurs fonctions écologiques ou de leur état quantitatif, le Procureur général peut, au nom de l'État gardien des intérêts de la nation dans ces ressources, intenter contre l'auteur des dommages une action en réparation ayant l'une ou l'autre des fins suivantes, ou une combinaison de celles-ci :

1. la remise en l'état initial ou dans un état s'en rapprochant;
2. la réparation par des mesures compensatoires;
3. la réparation par le versement d'une indemnité, de type forfaitaire ou autre.

Les indemnités obtenues dans le cadre d'une action intentée en vertu de la présente section sont versées au Fonds vert institué par l'article 15.1 de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (L.R.Q., chapitre M-30.001) **et sont affectées au financement de mesures prises pour assurer la gouvernance de l'eau, entre autres pour favoriser la protection et la mise en valeur de l'eau, ainsi que pour la conserver en quantité et en qualité suffisantes dans une perspective de développement durable.**» (Loi)

Gestion des redevances

Le gouvernement a tardé à mettre en place la gestion des redevances au point, comme l'écrit Alexandre Brun, qu'il «s'est trouvé dans l'embarras pour financer cette politique (PNE) dont il est le principal bailleur de fonds. Il s'est ainsi privé d'un instrument incitatif qui passe pour être la clé de voûte de la gestion intégrée de l'eau.» (L'approche par bassin versant : le cas du Québec, *Options politiques*, juillet-août 2009, page 37). Nous ajoutons qu'il n'a même pas encore précisé en quoi consisterait la gestion de ces redevances sur l'eau. Quelles en seront les formes? Leur répartition? À quoi serviront concrètement ces redevances? Qui les percevra? Qui les redistribuera? Et à qui? En fonction de quels critères? Autant de questions qui doivent préoccuper les organismes de bassin versant et les acteurs de l'eau et qui ne trouvent pas réponses dans la *Politique nationale de l'eau* ou la loi québécoise de l'eau.

Notre intention n'est pas d'analyser ici toutes ses questions fondamentales. On pourrait comme Alexandre Brun ouvrir la réflexion sur les formes de redevances; il suggère par exemple des redevances non seulement par rapport à l'utilisation de l'eau ou à la pollution, mais aussi par rapport à l'imperméabilisation, donc par rapport, selon notre interprétation, aux activités ou infrastructures anthropiques qui augmentent le coefficient d'imperméabilisation naturelle. (Conférence : La politique de l'eau au Québec : quels prolongements techniques et organisationnels? Colloque *La gouvernance de l'eau dans les Amériques*, 15-16 octobre 2009, Université Laval, Québec). On pourrait penser aussi à des redevances en fonction peut-être d'indicateurs spécifiques comme le phosphore en référant à la capacité de support d'un bassin versant, des redevances sur les produits toxiques avec incidences sur la pollution diffuse, des redevances en fonction d'utilisation de l'eau en période d'étiage ou encore des redevances sur l'installation incongrue d'obstacle dans les cours d'eau.

Nous attirons aussi l'attention sur un critère souvent utilisé pour les projets de financement, celui de l'obligation de l'apport monétaire des acteurs du milieu dans un pourcentage qui varie généralement de 20 à 50 % selon les projets. Ce critère, certes permet de vérifier l'intérêt des acteurs, leur volonté d'implication et leur engagement, mais il a comme effet indirect que les projets proposés et retenus ne se réalisent pas nécessairement sur les territoires prioritaires, car parfois trop défavorisés financièrement. Prenons pour exemple, l'appel fait par le MDDEP pour la caractérisation de l'eau souterraine qui exige 20% d'un financement local ou régional. Pour ce financement, doit-on tenir compte de la superficie du territoire, de la densité de la population ou d'une variation du pourcentage des deux critères? Certaines MRC ont un grand territoire, mais avec une faible densité de population. Alors, elles n'ont pas les moyens de participer au financement du projet et on peut alors être obligé d'oublier l'appel d'offres. Nous pourrions utiliser plusieurs autres exemples où les actions sur un bassin versant ont eu plus de possibilités de réalisation en fonction des moyens financiers des acteurs. Une réflexion s'impose donc sur un tel critère qui pourrait être exigé par rapport au financement des actions des PDE, advenant que des redevances soient allouées à cet effet. Car les actions qui pourraient être financées pourraient possiblement se réaliser davantage dans les milieux favorisés et pas nécessairement dans les endroits du bassin versant les plus affectés et prioritaires selon les PDE.

Suite...

[... suite](#)

Statut des organismes de bassin versant

Quel rôle pourrait jouer les OBV dans cette gestion des redevances pour le financement des actions des PDE. En France, les redevances sont perçues par les Agences de l'eau et redistribuées entre autres aux Comités de bassins (dont le mandat est l'élaboration des *Schémas directeurs d'aménagements et de gestion des eaux*, SDAGE), aux Commissions locales de l'eau (dont le mandat est l'élaboration des *Schémas d'aménagements et de gestion des eaux*, SAGE), aux Établissements publics de territoires de bassins (qui sont des maîtres d'ouvrages) et autres instances légales pour la réalisation des actions sur les bassins versants. Toutes ces institutions ont des statuts juridiques reconnus par une loi. Il nous semble qu'une relation étroite ne peut qu'exister entre les redevances et le statut des organismes de bassin versant. Qu'elle devrait être cette relation au Québec? Louis-Gilles Francoeur écrit dans *La politique nationale de l'eau du Québec de 2002, une œuvre inachevée* : «Une véritable gouvernance de l'eau exige beaucoup plus que des budgets de survie: elle débutera lorsqu'on accordera des pouvoirs aux organismes de bassin, des responsabilités bien encadrées par la loi. Les «organismes» de bassins devraient être redéfinis comme des «agences de l'eau» dotées d'un pouvoir d'ordonnance afin de conférer une valeur réglementaire à leurs propositions, lorsqu'elles sont conformes aux politiques et objectifs nationaux.» (*Politiques de l'eau. Grands principes et réalités locales*, PUQ, 2006. Page 66). Bien qu'il utilise l'expression «agence de l'eau», il ne précise pas sa pensée sur le rôle que pourrait avoir cette agence dans la gestion des redevances. Alexandre Brun, pour sa part, considère trois scénarios possibles en ce qui concerne le statut des organismes de bassin versant : le statu quo, mais «au risque de demeurer dépendant du gouvernement et de se cantonner à des actions de sensibilisation, à l'écart des politiques municipales», la maîtrise d'ouvrage par délégation de compétences municipales et la Société d'économie mixte qui positionnerait les OBV comme des aménageurs.

Quant à nous, nous ne pensons pas que le modèle français doive servir de référence, car il ne tient pas compte du contexte culturel québécois et ne correspond pas aux orientations inscrites dans la *Politique nationale de l'eau* et la loi québécoise de l'eau. Nous sommes toutefois convaincus qu'on doit à nouveau réfléchir sur le statut des organismes de bassin versant et ajouter à la légitimité déjà reconnue par la loi.

Nous avons déjà écrit que les organismes de bassin versant ont un statut hybride («Gestion intégrée de l'eau au Québec : bilan et prospective. Approches concrètes pour une nouvelle gouvernance» dans *Vers une gouvernance de l'eau au Québec*. Éditions MultiMondes, 2008). Ils sont des organismes à but non lucratif (OBNL) donc ayant un statut légal en fonction de la partie III de la Loi sur les Compagnies. Toutefois, ils ne définissent pas eux-mêmes leur mission et leurs principaux mandats et ils sont financés par le gouvernement qui leur impose une structure de conseil d'administration et autres directives, dans un *Cadre de référence*, afin d'être reconnu officiellement et de recevoir leur financement. Ils sont pratiquement des organismes paragouvernementaux. La loi québécoise de l'eau, dans son chapitre sur la gouvernance, n'a pas changé ce statut. Elle attribue au ministre du MDDEP le pouvoir de pourvoir aux conditions qu'il fixe à la constitution d'un organisme sur chacune des unités hydrographiques qu'il a lui-même définies. Rien n'est précisé sur le statut de ces organismes dans la loi. Cette loi a toutefois l'avantage d'ajouter à la légitimité, d'ailleurs déjà inscrite dans la PNE, des OBV reconnus par le ministre.

9

Rôle des OBV dans la gestion des redevances

Comme nous le disions, nous ne pensons pas que le modèle français puisse servir de référence pour définir le statut des organismes de bassin versant québécois. Il ne serait pas pertinent à notre avis de faire des organismes de bassin versant des organismes avec pouvoir d'ordonnance, comme le pense Louis-Gilles Francoeur, ou encore des agences de l'eau, chargées de la perception des redevances, ni des organismes avec des mandats de maîtrise d'œuvre, et surtout pas par délégation de compétences municipales, comme le présente Alexandre Brun. Nous partageons toutefois leur idée sur la nécessité de modifier le statut des organismes de bassin versant pour rendre plus efficace la réalisation de leur mandat. Une institution québécoise actuelle pourrait servir de modèle, à savoir la Conférence régionale des élus, mise en place par une loi en 2004. La *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire* institue pour chacune des régions du Québec une Conférence régionale des élus. Reconnue comme «personne morale», elle est «l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional». Elle n'est pas vraiment une institution municipale avec des prérogatives par exemple d'ordonnance ou de réglementation et n'a pas de pouvoir de taxation comme les municipalités. Elle n'est pas exclusivement composée d'élus municipaux bien qu'ils soient majoritaires, car elle choisit pour son conseil d'administration «des membres représentatifs des divers milieux présents dans la collectivité à desservir, notamment ceux issus des milieux de l'économie, de l'éducation, de la culture et de la science». Les communautés autochtones présentes sur le territoire y sont aussi représentées. Ses mandats sont de «favoriser la concertation des partenaires dans la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région», «d'établir un plan quinquennal de développement définissant, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région» et «peut conclure également, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes spécifiques pour l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, notamment pour la mise en oeuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales». Elle bénéficie alors d'un budget alloué par le gouvernement et procède à l'allocation de subventions dans le cadre de ce Fonds de développement régional.

[Suite...](#)

... suite

Parallèlement, il nous semble que les organismes de bassin versant pourraient aussi voir leur statut modifié en étant reconnu par une loi comme personne morale. Les organismes de bassin versant comme on l'a indiqué se voient actuellement octroyer une mission et des mandats par le gouvernement, qui sont d'ailleurs déjà inscrits dans la loi québécoise de l'eau. Leur conseil d'administration est composé de représentants d'élus municipaux et de communautés autochtones et de représentants du milieu selon des paramètres fixés par le gouvernement. Ils sont plus redevables au gouvernement qu'à leurs membres, qui n'ont comme véritable fonction que de faire partie d'un collège électoral pour élire en assemblée générale annuelle des représentants économiques et communautaires au conseil d'administration.

Modifier le statut d'OBNL des organismes de bassin versant par une reconnaissance légale comme personne morale permettrait de légitimer de nouveaux mandats comme celui d'allouer aux acteurs du territoire des subventions dans le cadre d'un Fonds PDE. Ce Fonds spécial proviendrait des redevances perçues par le gouvernement et déposées au volet eau du Fonds vert. Il pourrait être complété par des sommes d'argent provenant des acteurs du territoire comme les dons des entreprises privées ou encore la participation régionale des Conférences régionales des élus à même leur Fonds de développement régional. Évidemment, l'organisme de bassin versant ne devrait pas, dans la mesure du possible, être un maître d'œuvre des actions du PDE, mais ne réaliser que les mandats qui lui sont déjà reconnus par la loi québécoise de l'eau. Le gouvernement allouerait aux organismes de bassin versant, pour ce Fonds PDE, les sommes requises pour la réalisation des actions de leur PDE, selon des paramètres équitables à déterminer.

Conclusion

Selon notre approche, le gouvernement percevrait les redevances sur l'eau (Fonds vert) et allouerait à chaque OBV, selon une répartition par critère équitable, dans le cadre d'un Fonds PDE, les sommes que les organismes de bassin versant pourraient gérer pour faire réaliser par les acteurs du milieu, les actions priorisées dans le PDE. Pour légitimer davantage ce mandat des organismes de bassin versant, il nous apparaît nécessaire que le gouvernement ait le pouvoir d'exiger une plus grande reddition de compte en instituant légalement les organismes de bassin versant comme personne morale dans le cadre d'une loi.

- Alors ce plan directeur de l'eau, il s'en vient? - Oui... mais pas sans votre participation!

Rencontres de concertation avec les comités locaux de bassin versant pour le Plan directeur de l'eau : ce sera bientôt à vous de jouer!

Le COGESAF s'est donné comme objectif de déposer son premier plan directeur de l'eau (PDE) pour les bassins versants de la rivière Saint-François au printemps 2010. Notre équipe complètera donc une première ébauche du plan d'action au début de la prochaine année. Le PDE qui vous sera présenté comprendra un résumé de l'analyse du bassin versant, une description des enjeux et des orientations d'action, un plan d'action ainsi qu'un plan d'évaluation et de suivi des actions.

Nous procéderons dès février prochain à l'une des étapes les plus importantes du projet : la présentation de ce plan d'action aux comités locaux de bassin versant (CLBV). Il s'agira d'une rencontre de concertation à l'échelle des territoires de chacun des 13 CLBV prioritaires¹ du bassin de la rivière Saint-François (voir carte ci-dessous). Lors de ces rencontres, les acteurs de chaque CLBV seront invités à partager leurs points de vue sur différents aspects de la mise en œuvre du plan d'action spécifique à leur territoire. Chacune des actions proposées se trouvera liée à l'un des quatre grands enjeux qui sont ressortis de l'analyse du bassin versant.

Rappelons que ces enjeux sont :

- Qualité de l'eau pour la santé de la population
- Écosystèmes aquatiques
- Sécurité des usagers
- Activités récréotouristiques

Les acteurs pourront à cette occasion nous indiquer de quelle manière ils souhaitent s'impliquer dans la mise en œuvre du plan directeur de l'eau.

Qui pourra participer aux consultations des CLBV?

Afin de nous assurer que le Plan directeur de l'eau soit soutenu par tous les acteurs du territoire, nous souhaitons présenter notre plan d'action à au moins un représentant des secteurs suivants par CLBV :

- Un élu municipal
- Un employé municipal (directeur général, aménagiste, responsable de l'environnement)
- Un représentant d'organisme environnemental
- Un représentant de chaque moteur économique du territoire (agriculture, foresterie, industrie, recherche, etc.)
- etc.

Plus vaste sera l'éventail des secteurs représentés, plus le Plan directeur de l'eau répondra aux préoccupations locales. Des invitations officielles et toute la documentation nécessaire seront envoyées dans nos réseaux de contacts au début de 2010.

Et après...

Après avoir consulté les comités locaux de bassin versant, le COGESAF bonifiera son plan directeur de l'eau en fonction des contributions des acteurs. Le comité technique du COGESAF, qui inclut également des représentants de plusieurs secteurs et ministères québécois, approuvera la version finale qui sera acheminée au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. L'horizon du dépôt du premier Plan directeur de l'eau du COGESAF n'est donc plus très loin!

Pour en savoir plus sur ...

- **les CLBV** : consultez le numéro du Concert'EAU de **Janvier 2009** disponible sur le site web du COGESAF (www.cogesaf.qc.ca)
- **l'analyse du bassin versant de la rivière Saint-François** : disponible sur le site web du COGESAF
- **la démarche proposée par le MDDEP pour l'élaboration des plans directeurs de l'eau** : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/plan-dir.htm>

¹ Les 13 CLBV « prioritaires » ont été sélectionnés selon l'urgence d'agir, soit parce qu'il y a eu constat d'épisodes de cyanobactéries ou d'autres problèmes de qualité de l'eau, soit parce qu'ils couvrent de grands territoires et comptent de nombreux usagers.

Les défis géographiques de la gestion de l'eau



Catherine Frizzle
Biologiste et
coordonnatrice de projets

L'aménagement du territoire au Québec se fait par les autorités administratives en place, soit les MRC et les municipalités. Toutefois, ce mode de gestion paraît incompatible avec la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. L'application du principe de subsidiarité tel qu'énoncé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et les Parcs en gestion intégrée de l'eau par bassin versant devrait permettre que ce niveau administratif soit apte à gérer par bassin versant. On devrait donc considérer une refonte des limites administratives selon les limites de bassin versant. Cette modification permettrait de faciliter la gestion et la gouvernance de l'eau. Toutefois, cette vision est plutôt utopique pour le moment.

La gestion par bassin versant : cul-de-sac idéologique ?

Il n'est pas nouveau de présenter le problème de la superposition des limites de bassin versant avec les limites administratives. Prenons l'exemple du territoire d'une municipalité ou d'une MRC qui peut englober la tête de deux ou trois bassins versant et parfois davantage. Ce phénomène complique assez souvent la gestion et l'analyse de l'information pour les organismes de bassin versant. En effet, une statistique telle que la densité d'unité animale par superficie en culture, qui nous est présentée par municipalité, ne nous permet pas de découper l'information pour l'un ou l'autre des bassins versants sur le territoire de la municipalité. Prenons le cas de la municipalité d'Ogden. Selon le MAPAQ, cette municipalité abritait, en 2006, 1474 unités animales. Toutefois, Ogden partage son territoire entre le bassin versant du lac Memphrémagog et celui du lac Massawippi (Figure 1). Où doit-on intervenir?

Figure 1. Superposition des limites de bassin et des limites administratives. La municipalité d'Ogden en vert se trouve à la tête de deux bassins versant, le Memphrémagog et le Massawippi

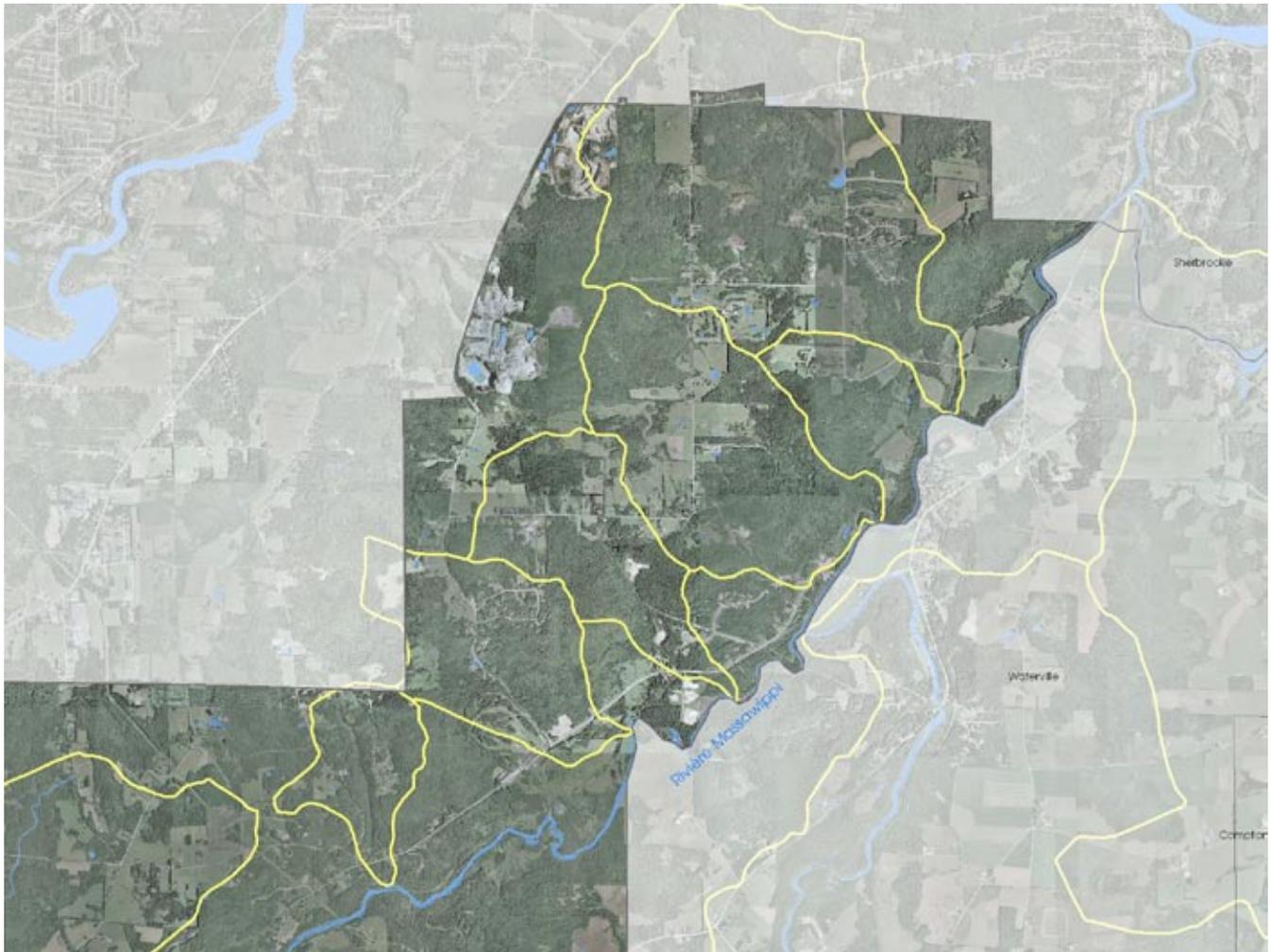


... suite

La gestion par bassin versant, une question d'échelle

La superposition des limites administratives et des limites de bassin versant pose certes des défis. Cependant, il est possible d'en arriver à concilier les deux. L'idée est de changer d'échelle de travail. Prenons le cas des limites municipales puisque nous en avons discuté précédemment. La municipalité, à l'intérieur de son territoire, englobe plusieurs bassins versants de petite taille. Ils peuvent même appartenir à des organismes de bassin versant différents. Toutefois, si elle envisage la gestion selon ces unités de territoire, elle aura des bénéfices, peu importe le bassin versant. Pour illustrer ce fait, prenons la municipalité du Canton de Hatley, en Estrie (Figure 2). Sur son territoire, cette municipalité englobe plusieurs petits bassins versant qui s'écoulent dans la rivière Massawippi. Il pourrait être envisageable, par exemple, de planifier l'aménagement des fossés routiers en vue de diminuer l'érosion en fonction d'un bassin versant plus problématique, ou encore la gestion des permis de coupe forestière en fonction du pourcentage de couvert forestier à maintenir dans le bassin versant.

Figure 2. Présentation des multiples bassins versants (en jaune) dans le Canton de Hatley, en Estrie.



Ces propositions peuvent paraître avant-gardistes, toutefois, les programmes de financement nous le démontrent, la gestion intégrée du territoire doit passer par l'unité du bassin versant. On n'a qu'à penser au projet de Plan d'action concerté pour l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse de la Fondation de la Faune du Québec qui a débuté en 2007, le projet de caractérisation des eaux souterraines par le MDDEP qui se voulait un projet par bassin versant et plus récemment, le projet d'aménagement intégré de la forêt par bassin versant de la Fondation de la Faune du Québec.

Le jumelage des limites de bassin versant avec les limites administratives commande une nouvelle façon d'aborder la gestion du territoire. L'idée étant toujours de concevoir le bassin versant, quelle que soit sa taille, comme unité de référence pour la planification de la diminution des impacts environnementaux. La promotion de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant n'est donc pas uniquement l'affaire des organismes de bassin versant, mais l'affaire de tous!

Orientations du plan d'action vermontois



Julie Grenier
Biologiste et
coordonnatrice de projets

Depuis quelques années, le COGESAF participe activement aux rencontres du *Memphremagog, Tomifobia and Coaticook watershed council*. Ouvertes à l'ensemble des acteurs du bassin versant, ces rencontres attirent autant les agriculteurs, les riverains, les citoyens que les groupes organisés comme les municipalités, les groupes de recherche et les différents paliers du gouvernement.

Ces rencontres thématiques ont comme objectif premier l'élaboration d'un plan d'action où tous les intervenants auront leur rôle à jouer. Jusqu'à maintenant, 28 actions ont été choisies et classées sous quatre orientations principales.

Figure 1. Rencontre au Vermont



Gestions des eaux de pluie

Une des orientations vise la réduction des impacts des épisodes de pluies intenses, principalement en milieux urbains. La première action proposée consiste à caractériser le territoire afin de cibler les endroits où les eaux de pluie font le plus de dommages. Il a également été suggéré de sensibiliser la population et les intervenants en utilisant les médias et de mettre en place des sites de démonstrations afin que les gens intéressés à appliquer des mesures de mitigation puissent voir concrètement les méthodes utilisées.

Une autre orientation touche également la gestion du ruissellement puisqu'elle vise la réduction des impacts des routes et des infrastructures de transport sur la qualité de l'eau. Identification des routes, des ponceaux et des fossés posant problème est la première étape. La deuxième action proposée consiste à multiplier les projets financés par le programme *Better backroad* qui aménage les routes non pavées afin de limiter les pertes de sols et de sédiments.

La gestion des coupes forestières

L'utilisation du sol a une grande influence sur le risque de contamination des plans d'eau. C'est pourquoi le maintien du couvert forestier et la promotion de pratiques forestières limitant les impacts sur la ressource seront les lignes directrices de plusieurs actions. L'une d'entre elles sera de sensibiliser les intervenants en forêt à l'importance des bonnes pratiques et de faire des ateliers de formations pour les forestiers.

La gestion globale du bassin versant

La quatrième orientation démontre la volonté des Vermontois de travailler par bassin versant. En choisissant d'orienter leurs actions vers la restauration de l'équilibre pour l'ensemble des lacs et des cours d'eau du bassin versant, ils s'assurent que la qualité de l'eau du lac Memphremagog sera améliorée. De cette orientation découlent plusieurs actions ayant comme but de diminuer les charges de polluants comme le phosphore et les sédiments sur l'ensemble du territoire.

Le COGESAF participe activement aux rencontres des acteurs vermontois. Ces rencontres nous permettent de connaître leurs préoccupations et surtout, les enjeux et orientations jugés prioritaires par les membres participants. Le plan directeur de l'eau devra tenir compte de ces priorités afin de s'assurer que les actions posées de part et d'autre de la frontière suivent les mêmes orientations qui nous mèneront vers l'atteinte d'un objectif commun : l'amélioration de la qualité de l'eau.

La suite du projet de gestion de l'eau en milieu agricole



Véronique Rioux
*Coordonnatrice du projet
 relié aux bassins versants
 Veillette, Brook, Racey
 et Cordon*

Déjà presque 2 années sont passées depuis l'avènement du projet relié au *Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et sur la cohabitation 2007-2010*. Ce projet vous avait été présenté dans le Concert'eau publié au mois de mars 2008. Mon défi, en tant que coordonnatrice du projet, était de contacter et rencontrer environ 115 producteurs pour d'abord les informer, les sensibiliser, les convaincre puis les accompagner au besoin vers des pratiques de conservation des sols et de l'eau. Tout d'abord, après avoir pris contact avec presque tous les producteurs et avoir analysé le territoire plus en détail, je constate qu'il y a plus exactement 88 entreprises agricoles concernées par le projet.

Vous vous demandez peut-être si les producteurs ont bien participé? Et bien oui, ils ont amplement collaboré. Voici donc un résumé des actions posées jusqu'à ce jour:

- 72 entreprises ont été contactées par moi-même pour la majorité des cas ou par un autre conseiller du MAPAQ ou du club agroenvironnemental de l'Estrie. Ces 72 producteurs ont alors été informés à propos du projet et une rencontre leur a été suggérée;
- 51 entreprises ont été rencontrées;
- Parmi les producteurs rencontrés (51), 27 diagnostics d'érosion en champ et en berge partiels ou complets de la ferme ont été réalisés ou sont en cours de réalisation à la demande du producteur;
- Parmi ces mêmes producteurs rencontrés, 27 ont déjà posé des actions concrètes sur le terrain dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau :
 - 2 producteurs ont tenté l'expérience de ne pas labourer certaines parcelles susceptibles à l'érosion des sols à l'automne (laissant ainsi une bonne couverture de résidus protégeant le sol) et de le faire au printemps seulement;
 - 4 producteurs ont fait l'essai de semis direct pour la première fois;
 - 14 producteurs ont aménagé des bassins d'abreuvement et limité l'accès des animaux aux cours d'eau;
 - 2 producteurs ont aménagé des haies brises vent;
 - 2 producteurs ont aménagé des bandes riveraines arbustives;
 - 1 producteur a réensemencé ses bandes riveraines dénudées avec une plante herbacée;
 - 1 producteur a aménagé des avaloirs pour contrôler le ruissellement de surface;
 - 1 producteur a aménagé une voir d'eau engazonnée visant à canaliser prudemment l'eau provenant d'une coulée.
- À venir, 8 autres producteurs ont en cours des projets d'abreuvement des animaux hors cours d'eau, des projets de stabilisation de cours d'eau ou d'aménagement de voie d'eau engazonnée et d'avaloirs.

Je peux donc dire que plus de la moitié des producteurs rencontrés ont participé activement en mettant en œuvre des actions concrètes sur leur ferme. Selon moi, ce n'est qu'un début, car d'autres producteurs ayant un rapport diagnostic en main auraient tout intérêt à agir aussi dans un avenir rapproché et pourraient donc apporter quelques changements ou aménagements sur leur ferme.

Quant à la qualité de l'eau, il est encore trop tôt pour remarquer et affirmer des changements. En effet, ce sera à long terme que nous pourrons y voir plus clair et définir s'il y a amélioration ou non. Par contre, déjà certains liens peuvent être établis entre les

[Suite...](#)

... suite

pratiques culturelles et les résultats. À ce sujet, j'ai présenté à la journée de *Conservation des ressources* en février 2009 une conférence faisant état de ce constat. Par exemple, pour ne parler que du phosphore, la tendance démontre une augmentation de la concentration du phosphore en période de dégel, ce à chaque année et pour tous les bassins. Ce phénomène pourrait être expliqué par le fait qu'au dégel, il y a beaucoup de ruissellement et d'érosion des sols dus au fait que les sols cultivés sont souvent laissés à nu. Dans ce cas, nous savons que le travail réduit des sols, en laissant beaucoup plus de résidus au sol, protège très bien les particules de sol contre l'érosion ce qui permettra à long terme d'améliorer la qualité de l'eau. Je suis bien fière du taux de participation et je suis certaine qu'à l'échelle provinciale, les producteurs se sentent concernés par la qualité de l'eau et ils y font leur part!

Activité de revégétalisation

Lors de la dernière rencontre du Comité local du bassin versant du lac Memphrémagog, les acteurs ont identifié la revégétalisation des bandes riveraines comme priorité. Avec la mise en place de la réglementation de la MRC et par conséquent, des municipalités, les riverains devront désormais maintenir une bande riveraine végétalisée de cinq mètres en bordure des lacs et des cours d'eau. Avec le désir de s'impliquer dans la communauté, un des participants au CLB, WM Québec, a voulu contribuer à un projet de revégétalisation des bandes riveraines de trois plages du lac Lovering. L'organisme Action Saint-François a donc été mandaté pour planifier et effectuer les travaux de plantations.

Plantation effectuée le 6 mai 2009 sur les propriétés de l'Association amicale du domaine du lac Lovering.



Observations d'une brésilienne...



Julia Santos Silva
En stage d'observation au COGESAF
(juin à octobre 2009)

Un pays à l'Amérique du Sud, une province au Canada. Après quatre mois de plusieurs rencontres et activités, je suis convaincue que le Brésil et le Québec partagent de nombreuses similitudes par rapport aux questions environnementales, en particulier, celles relatives aux ressources en eaux. Ainsi, je crois qu'il y a beaucoup à échanger, à réfléchir et à apprendre sur leurs expériences. Elles peuvent nous aider à trouver les meilleures alternatives pour un développement durable, et local, en représentant ce qui est mieux pour tous. Je suis bien contente d'avoir l'opportunité de vous laisser ici un peu de mes réflexions résultantes de ce moment d'apprentissage. Je le fais avec un sentiment de gratitude à tous ceux qui m'ont accueillie avec tant d'attention et gentillesse au cours de cette période. Merci beaucoup!

Mon stage au Québec a commencé avec une agréable surprise. Depuis le premier rendez-vous j'ai assisté, j'ai perçu que **les principes** avec lesquels les processus de planification et gouvernance de l'eau ont été réalisés, sont vraiment similaires à ceux qui conduisent le travail que je fais avec mon groupe de recherche au Brésil, aux bassins du Canoas et du Pelotas à la ville d'Urubici¹. Je me suis rendu compte que cette façon de planifier et de prendre une décision a été adoptée à cause de la politique nationale qui guide chaque travail: la Politique nationale de l'eau du Québec, de 2002, et la Politique nationale des ressources en eaux du Brésil établie par notre loi fédérale 9.433, de 1997. Alors, je me suis sentie très à l'aise et motivée parce que je crois que ces principes sont un élément de médiation des conflits et un point de départ d'un travail coopératif.

Les deux considèrent **l'eau comme un bien commun**, un patrimoine de la nation. C'est-à-dire que le Brésil et le Québec ont reconnu que l'eau a une valeur écologique, sociale et économique². La valeur écologique de l'eau est relative à son importance vitale, qui peut être comprise à partir du cycle hydrologique dans lequel on observe les relations et les liaisons de cette ressource avec tous les autres composants des écosystèmes qui font partie de la biosphère. La valeur sociale porte sur le rôle clé que l'eau joue dans la société, soit la promotion de la santé individuelle et collective, soit la production des avantages découlant de son utilisation. Et enfin, la valeur économique de l'eau. À ce moment, il faut faire attention, parce que je ne parle pas de l'eau comme une marchandise et, à mon avis, ni les deux politiques en question. Je voudrais juste vous dire que, oui, l'eau a une valeur économique puisqu'elle est strictement nécessaire à la production de la plupart des produits que nous consommons et également, car son traitement, avant sa distribution et après son utilisation par la population, a un coût.

L'idée du bien commun nous amène à une autre question de la réflexion: **la participation populaire** dans la planification et la gouvernance de l'eau et **l'engagement collectif** dans la protection et la restauration des ressources en eaux, comme un exercice de citoyenneté. Ces deux principes de la politique brésilienne et de la politique québécoise sont la reconnaissance que nous avons tous des droits et des devoirs par rapport à l'eau. En ce sens, le stage ici m'a permis de témoigner ce que je reconnais comme une expérience bien réussie: la table de concertation. J'étais impressionnée. Les Québécois écoutent, prennent leur temps, puis lèvent leur main et parlent, chacun à leur tour, en exprimant leur avis d'une manière qualifiée et ponctuelle. Ils font des efforts pour parvenir à un consensus et prendre une décision. Cependant, c'est important de remarquer qu'il y avait toujours quelqu'un qui coordonnait les activités et qui jouait un rôle primordial pour atteindre les objectifs de l'ordre du jour. Et il faut bien le valoriser. À partir de l'observation des rendez-vous auxquels j'ai assisté, j'ose vous dire que le processus de concertation est en train d'être incorporé à la culture québécoise, qui, à mon avis, est une culture de participation citoyenne. Enfin, j'ai beaucoup appris en observant une table de concertation et je suis certaine que c'est une expérience très riche qui peut aider le Brésil et autres nations à découvrir sa manière particulière de trouver ce qui est mieux pour tous.

¹ Au Brésil, je travaille au Groupe Transdisciplinaire de Recherche en Gouvernance de l'eau et du Territoire - GTHidro, avec des outils pour la gouvernance de l'eau, en particulier, des méthodes pour l'élaboration des politiques publiques locales de développement durable et la cartographie participative.

² Daniel Silva. L'esprit de la loi brésilienne des eaux: Loi Fédérale 9.433/97. Disponible à: gthidro.ufsc.br.

[Suite...](#)

... suite

Dans ce contexte, la prochaine réflexion que je voudrais vous présenter est relative à l'importance de l'acquisition et la diffusion d'informations pour la prise de décision. Cette expérience au Québec a renforcé l'idée que je travaille avec mon groupe de recherche au Brésil: la connaissance du bassin par le citoyen, ainsi que des lois et règlements qui le font référence, est essentielle pour qualifier la participation populaire et augmenter l'engagement collectif dans la planification et la gouvernance de l'eau. Et voici, deux autres principes communs parmi les politiques: la gestion de l'eau appuyée sur (a) **l'acquisition et la diffusion d'informations** et (b) **l'approche territoriale du bassin versant**. Cependant, il faut avoir des outils pour rendre disponibles ces informations à tous. Au début de mes activités ici, j'ai suivi la présentation d'un portail aux acteurs de la gouvernance de l'eau de la rivière Saint François qui réunit plusieurs données³. Je me rappelle que la réaction du public a été vraiment positive, ce qui démontre l'utilité d'un outil de ce genre. Je le reconnais comme une initiative très importante et essentielle pour la mise en pratique de la gestion intégrée par bassins versants au Québec. Au Brésil, on a une expérience très similaire. Les Brésiliens ont un outil, établi par notre loi fédérale 9.433, soit le Système national d'Informations sur les Ressources en Eaux, qui est lié aux Systèmes d'Informations sur les Ressources en Eaux de chaque État brésilien⁴, qui organisent les nombreuses données produites au niveau des bassins versants. Il faut, néanmoins, penser à un outil similaire pour les informations juridiques, ou même, les ajouter à ceux qui déjà existent.

Mon dernier point porte sur le mode de gestion de l'eau adopté par les deux pays, c'est-à-dire, **la gestion intégrée** par bassins versants. À ce moment, je voudrais souligner le rôle exceptionnel de l'union que l'eau joue dans la société. La gestion intégrée par bassins versants est une occasion de travailler ensemble et ce n'est pas pour une raison utopique. L'eau influence considérablement les nombreuses dimensions du territoire, par exemple, la forêt, l'agriculture, la ville, la santé. En étant capable de modifier leur dynamique, elle peut changer le choix de stratégies pour gestion de chacune. Par ailleurs, je reconnais qu'on peut économiser du temps, de l'argent et de l'énergie de tous les acteurs qui sont engagés dans la gestion du territoire, et aussi, dans les processus de planification et gouvernance qui l'appuient: le dialogue entre les différents secteurs peut empêcher la répétition des tâches qu'ils partagent. En ce sens, il faut remarquer l'importance de l'organisme du bassin versant comme le représentant légitime de l'eau dans la société, ce qui exige un travail sérieux et professionnel. Un travail de médiation qui, oui, prend du temps, mais qui est nécessaire pour assurer l'intégrité d'un bien qui appartient à tout le monde.

³ *Projet Portail de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François: à la confluence de l'information et de l'action, du Cogesaf.*

⁴ *Les États au Brésil correspondent aux provinces du Québec à une organisation hiérarchique.*

Outils de gestion de l'eau en milieu agricole



Jacinthe Caron
Coordonnatrice
communication et
environnement

Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau : vous l'avez manqué? Retour sur les 5 grands thèmes de l'événement

Nous souhaitons vous présenter au cours des prochaines parutions du Concert'eau quelques faits saillants du grand Rendez-vous qui s'est tenu à l'Université de Sherbrooke en juin dernier (informations : www.cogesaf.qc.ca/rv-eau)

En effet, il aura été impossible aux participants de prendre part à l'ensemble des ateliers (avec cinq salles en simultanée, le défi était plutôt imposant!). Notre objectif est donc de vous donner un aperçu du contenu des présentations offertes pour chacun des cinq grands thèmes qui ont été :

1. Les outils de caractérisation et de diagnostic de l'eau
2. Les outils de planification et de gouvernance
3. Les outils d'information et de concertation
4. Les outils de gestion de l'eau en milieu agricole
5. Les outils d'actions sur les grands enjeux de l'eau

Le premier article de cette série porte sur les outils de gestion de l'eau en milieu agricole.

En collaboration avec la fédération de l'UPA-Estrie et un comité avisier, les organisateurs du Rendez-vous ont mis sur pied un volet « gestion de l'eau en milieu agricole » afin de cerner un secteur qui peut avoir un impact considérable sur la qualité de l'eau en régions rurales. La participation de l'UPA-Estrie à la mise sur pied du projet a permis d'obtenir un financement du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) qui a servi à consacrer une salle complète à l'enjeu de la gestion de l'eau en milieu agricole, ainsi qu'à l'organisation d'une visite terrain. Une importante contribution financière du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) au Rendez-vous est venue confirmer l'importance qu'accorde le milieu à la protection de la ressource eau. La programmation du volet agricole a été concoctée par un comité avisier composé de deux producteurs agricoles (Lynne et Rodrigue Bégin), d'une agronome étudiante à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke (Karine Bouchard), d'un représentant de la direction régionale de l'Estrie du MAPAQ (Roberto Toffoli), d'une agronome, employée du COGESAF (Véronique Rioux), de Luc Charest de l'UPA-Estrie et de Jacinthe Caron, coordonnatrice du Rendez-vous. En plus de leur rôle au sein du comité, Lynne et Rodrigue Bégin ainsi que Véronique Rioux et Roberto Toffoli ont également présenté des outils d'action au Rendez-vous.

D'entrée de jeu à la plénière d'ouverture du Rendez-vous, monsieur Sylvain Tremblay, directeur de l'agroenvironnement et du développement durable au MAPAQ, a présenté le secteur agricole comme un acteur considérable de la gestion de l'eau, notamment par sa forte présence dans les milieux humanisés (29% du territoire municipalisé est de tenure agricole). L'impact du secteur agricole sur la qualité de l'eau est souvent pointé du doigt et le message très positif qui ressort des diverses présentations du volet agricole est que le milieu fournit de nombreux efforts pour améliorer les pratiques culturales, favoriser le partage de l'information et la concertation des acteurs et mesurer l'impact de ses actions sur la ressource. En voici quelques exemples.

Des modèles pour mieux comprendre les impacts de nos actions

Des ateliers ont présenté des outils de modélisation visant à identifier ou prévoir les phénomènes comme l'érosion, le ravinement, les exportations de phosphore et des pesticides ou de mesurer l'impact de certaines pratiques agricoles sur le milieu. Les présentateurs ont fait la démonstration de l'efficacité de leurs outils de suivi ou d'évaluation sur de petits bassins versants à forte vocation agricole. Par exemple, l'ODEP (**O**util de **D**iagnostic des **E**xportations de **P**hosphore), peut être téléchargé à l'adresse : <http://www.irda.qc.ca/services/type/1.html>.

[Suite...](#)

... suite

Des exemples concrets de concertation

Plusieurs présentations ont porté sur la mobilisation des nombreux intervenants d'un bassin versant pour une gestion durable de la ressource eau en milieu agricole. Présenté par Sylvain Tremblay, le projet Plans d'actions concertées (PAC), qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), le MAPAQ et l'UPA incite des intervenants locaux à travailler en collaboration pour lutter contre la pollution diffuse. Parmi de nombreux projets PAC, on compte évidemment ceux auxquels participe le COGESAF dans le bassin versant de la rivière Saint-François et qui ont été présentés au Rendez-vous par Véronique Rioux. Les nombreux présentateurs ont mis au jour une multitude de projets d'amélioration des pratiques culturales adoptées par les intervenants du milieu, qui incluent non seulement les agriculteurs, mais également la municipalité et les propriétaires riverains. L'importance du partage et de la diffusion de l'information a notamment été mise en lumière par les conférenciers Jean-Louis Daigle (CCSEEC¹) et Caroline Bisson (UPA St-Hyacinthe).

Le rôle des intervenants forestiers

Dominic Besner du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie a présenté les saines pratiques d'intervention à respecter, notamment en bordure des cours d'eau. Parmi les leçons retenues de la présentation, l'emplacement et la conception des ponceaux et l'impact des ornières sont deux considérations de grande importance en milieu forestier.

Des leçons de l'international

Deux experts français ont été invités à participer au Rendez-vous grâce à la contribution du CDAQ. De l'Université de l'État de la Caroline du Nord, François Birgand a présenté un exposé sur l'efficacité et la validité des techniques d'échantillonnage. Il a proposé des alternatives pour pallier au manque de précision et de justesse. De la France (CEMAGREF), Julien Tournebize a présenté des techniques de zones tampons humides visant à absorber les surplus d'éléments nutritifs et pesticides en provenance des champs. Un représentant du gouvernement de l'Himachal Pradesh (Inde), dont la venue a été financée par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), a quant à lui présenté le fonctionnement de la gestion par bassin versant dans les Himalaya, où la disponibilité de l'eau est très inégale durant l'année. La participation de la communauté, à travers des élus et le partage des fonds, a été placée au centre de la gestion par bassin versant.

Des leçons pour l'avenir?

Il est ressorti des présentations un besoin de se pencher plus sérieusement sur l'harmonisation, l'évaluation et le suivi des démarches. Plusieurs prônent la poursuite des efforts pour maximiser la mobilisation de tous les acteurs, c'est-à-dire, de poursuivre la promotion de la gestion *intégrée* de l'eau par bassin versant. Le transfert des connaissances à l'intérieur comme à l'extérieur d'un bassin versant sera également un facteur clé pour constater un impact réel sur la ressource.

Pour en savoir plus?

- Visitez le site web du Rendez-vous pour obtenir le nom des conférenciers et le titre des conférences
- Visitez la section des documents sur le **thème de l'eau** d'Agri-réseau pour obtenir le résumé des présentations et une partie des présentations PowerPoint des conférenciers du volet agricole du Rendez-vous. (www.agrireseau.qc.ca)
- Si vous avez participé au Rendez-vous, le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent à la page 34 de votre cahier de participant vous permettent d'accéder aux résumés et PowerPoint des présentations de tous les conférenciers du Rendez-vous nous ayant autorisé la diffusion.

Vous devez consulter la section « dernières nouvelles » de la page d'accueil du site web du Rendez-vous pour y accéder : (www.cogesaf.qc.ca/rv-eau).

¹ Centre de conservation des sols et de l'eau de l'est du Canada

Outils de caractérisation et de diagnostic



Jacinthe Caron
Coordonnatrice
communication et
environnement

14 conférenciers ont présenté aux participants du Rendez-vous des outils visant à caractériser, surveiller et prévoir la qualité de nos cours d'eau afin de mieux planifier les projets de gestion de l'eau.

D'entrée de jeu, Paul Beaudoin, directeur de la corporation Charmes, a présenté l'important programme de caractérisation et de diagnostic des eaux de la rivière Magog et de ses principaux affluents (Sherbrooke). Selon le conférencier, l'acquisition de connaissances exhaustives sur le terrain offre une base essentielle à la prise de décision pour l'aménagement du territoire et l'identification des problèmes. À une échelle nationale, Neil Kamman, du « US-EPA » a présenté les résultats d'une étude panaméricaine substantielle sur la qualité de l'eau des lacs. Les paramètres biologiques, physiques et chimiques étudiés sur un échantillonnage de plus de 1000 lacs ont assuré des résultats d'une grande précision. Cet exercice à l'échelle du pays a exigé une grande collaboration des acteurs de l'eau des différents états américains, afin d'assurer la compatibilité des informations recueillies. Cet aspect d'uniformité est incontournable dans tout programme à grande échelle de suivi de la qualité de l'eau.

En ce qui a trait aux types de données échantillonnées, plusieurs conférenciers ont présenté les avantages associés à l'approche des bio-indicateurs (algues, macro-invertébrés et poissons), dont les diatomées, pour mesurer l'état de santé de nos cours d'eau et l'efficacité des programmes de réhabilitation des milieux aquatiques. Le *guide d'identification des Diatomées de l'Est du Canada* paru en 2008 permet aux comités de bassin versant, municipalités et autres organismes intéressés à mesurer l'intégrité écologique des cours d'eau en acquérant entre autres des données sur le degré d'eutrophisation de leurs plans d'eau. Des chercheurs et l'organisme de bassin versant de la Rivière-du-Loup qualifient cette méthode de facile, économique et applicable à un large éventail de cours d'eau.

Dans la même lignée, le projet « survol Benthos » et le *Guide de surveillance biologique basée sur les macroinvertébrés benthiques d'eau douce du Québec* permettent à des volontaires coordonnés par un organisme de bassin versant, un comité ZIP ou un autre intervenant d'accomplir eux-mêmes la surveillance biologique des cours d'eau et de constituer une banque de données scientifiquement valides. Ce projet a été orchestré par le Comité de bassin de la rivière Beauport qui estime que cette mobilisation des acteurs accentue leur degré de sensibilisation face à la qualité de l'eau du bassin versant.

Alors que ces indicateurs permettent de faire une caractérisation et un suivi de nos cours d'eau, des modèles permettent de prédire de quelle façon nos actions (ou les changements naturels) pourraient contribuer positivement ou négativement à la qualité des eaux d'un bassin versant. La chercheuse Martine Grenier a développé avec son équipe une application bien concrète en couplant l'Indice Diatomées de l'Est du Canada présenté plus haut et le système de Gestion Intégrée des Bassins versants à l'aide d'un Système Informatisé (GIBSI) afin de pouvoir prédire l'impact des pratiques agro-environnementales sur un cours d'eau. Le modèle présenté par Mark Anderson du Grand River Conservation Authority (Ontario) permet d'associer la quantité de nutriments reçus par un cours d'eau à la croissance de 3 plantes aquatiques. Le modèle dynamique de gestion présenté par Armando Trelles (Mexique) compare l'effet des tendances pour la demande en eau, des transferts d'eau inter-bassins, des pertes dans les réseaux de distribution, etc. L'étudiant Taylor Olsen a proposé une analyse du déplacement des sédiments fins en période de crue pour faciliter l'identification de leur source et la mise en œuvre de mesures d'atténuation. Le transport du phosphore et de l'azote a aussi fait l'objet de modèles visant à déterminer la capacité de support de nutriments des plans d'eau. En conclusion de l'atelier sur la caractérisation des sources d'éléments nutritifs et capacité de support, Christian Corbeil a présenté l'importance de caractériser les installations septiques, qui sont associées à une grande portion des apports en phosphore dans les plans d'eau.

L'interprétation des informations acquises sur le terrain et les modèles peuvent être d'importants outils d'aide à la décision. Bien ciblés sur les enjeux d'un bassin versant, ils servent à aider les décideurs à atteindre un consensus quant aux actions à entreprendre, surtout s'ils peuvent cibler la source de problèmes ou s'ils peuvent mesurer les impacts de différentes stratégies de gestion de l'eau et l'impact cumulatif d'une série de mesures à mettre en œuvre.

Nous vous invitons à consulter notre site web : www.cogesaf.qc.ca/rv-eau pour en savoir plus sur chacune des conférences présentées dans le volet « outils de caractérisation et de diagnostic » du Rendez-vous international sur la gestion intégrée de l'eau.